



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction de la Réglementation et
des Libertés Publiques

Service de l'Immigration

DEPLOIEMENT DU TITRE DE SEJOUR BIOMETRIQUE

TRANSFERT DE L'ACCUEIL DES DEMANDEURS DE TITRES DE SEJOUR VERS LES SERVICES PREFECTORAUX

Le déploiement du titre de séjour biométrique, qui comporte notamment la prise des empreintes digitales de son bénéficiaire, est prévu dans le Haut-Rhin le 14 novembre 2012.

A cette occasion, il est nécessaire de transférer l'accueil des demandeurs de titres de séjour actuellement effectué dans la plupart des mairies vers les services préfectoraux.

Ce transfert va être effectué progressivement :

- le 1^{er} septembre 2012 : transfert de l'accueil des communes à l'exception de SAINT-LOUIS, WITTENHEIM, ILLZACH, HUNINGUE et KINGERSHEIM

Les ressortissants étrangers des arrondissements de RIBEAUVILLE, COLMAR et GUEBWILLER seront accueillis à la Préfecture à COLMAR.

Ceux des arrondissements de MULHOUSE, ALTKIRCH et THANN seront accueillis à la Sous-Préfecture de MULHOUSE.

- le 1^{er} novembre 2012 : achèvement du transfert de l'accueil des communes de SAINT-LOUIS, WITTENHEIM, ILLZACH, HUNINGUE et KINGERSHEIM, vers la Sous-Préfecture de MULHOUSE.

Pour plus d'informations : www.haut-rhin.pref.gouv.fr